

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 15 septembre 2025**

L'an 2025 et le 15 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, DEROUET Catheline; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, , POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET), JOUAN Séverine (a donné pouvoir à Gérard POISSON), M MOUROUX Francis (a donné pouvoir à Elodie BRAS)

Secrétaire de séance : Mme Elodie BRAS

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation : 9 septembre 2025

Date d'affichage : 9 septembre 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le 22 septembre 2025

Et publication sur le site Internet de la commune le 22 septembre 2025

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu des séances du 23 juin et du 28 août
- c. Evènements depuis le dernier conseil municipal
 - Point d'avancement Projet Cantine
 - Point d'avancement Projet Maternelle
 - Point Ressources Humaines
 - Point rentrée scolaire
- d. Délibérations
 - Attribution de bons cadeaux (fête du village et Tombola Jeunes Agriculteurs)
 - Implantation d'un pylône de téléphonie mobile
 - Proposition de coupe sur l'exercice 2026 / ONF
 - Construction de la cantine – Entreprises retenues

- Validation du Plan de financement du SDE
- Déclassement d'un chemin rural communal

e. Questions diverses

- Assemblée Générale du Foyer Rural
- Proposition de convention Via Ligéria
- Rendez-vous Berry Plaquettes et ONF
- Réunion IB Volt
- Vente du terrain Ecole de Francheville
- Aménagement du carrefour
- Fissure dans le hall de la mairie
- Tarifs locations des salles
- Mise en place d'un forfait administratif
- Date des élections municipales 2026

Le Conseil Municipal commence par une présentation du projet agrivoltaïque par le chargé de projets de RWE. Un support de présentation est projeté.

Les parcs solaires seront clôturés, c'est une obligation de la DDT et des pompiers.

Un bornage a été réalisé.

Un chemin communal, appartenant pour moitié à la commune de Brécy et pour moitié à celle de Villabon, traverse les parcelles concernées par le projet. Et cela pose des difficultés car il faudrait clôturer de part et d'autre.

Si le chemin communal, actuellement dans le domaine public, était déclassé pour passer en domaine privé, cela permettrait, par la suite, de le louer ou le vendre. La décision doit être la même pour la commune de Brécy et celle de Villabon. La surface pour Brécy est de 3 000 m².

Le chemin pourrait être loué, avec une somme versée chaque année, ou tous les 5 ans par exemple, ou vendu.

Un point d'actualités est fait sur le projet : une parcelle sera non concernée par la pose de panneaux car un nid de busard cendré a été trouvé.

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Elodie BRAS est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour prendre une délibération non prévue à l'ordre du jour, concernant le SCoT, car le retour des communes doit être fait avant le 24 septembre. Le Conseil en est d'accord.

b. Approbation du compte-rendu des séances du 23 juin et du 28 août

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

c. Délibérations – 1

1. Déclassement d'un chemin rural communal

Référence : 2025_0032

Objet : Déclassement d'un chemin rural communal

Après la présentation faite par le chargé de projets RWE, Mr Patrick BOUGRAT et Mr Philippe SARREAU quittent la salle pour que les conseillers municipaux restants puissent débattre sur la proposition de déclasser le chemin.

Le déclassement est possible car le chemin ne fait plus l'objet d'aucun usage public et n'est plus utilisé pour la desserte des propriétaires riverains. Des photos et plans sont montrés pour appuyer cela.

Les conseillers municipaux restants sont plutôt favorables à un déclassement, et partagés sur la location ou la vente. Cela sera abordé dans un prochain conseil.

Un conseiller se demande si le fait de louer le chemin aurait pour conséquence que la commune devienne porteur de projet, ce qui n'est pas souhaité.

La question de la responsabilité de la commune, en cas de location, est posée.

Après avoir en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents (12 voix pour), valide le déclassement du chemin rural situé aux Mathés, d'une longueur d'environ 900 mètres et d'une superficie de 3000m².

Le Maire profite de la prise de cette délibération pour évoquer le second projet agrivoltaïque développé sur la commune par l'entreprise IB Vogt. Un support est présenté, ainsi que le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 5 septembre. L'objectif de l'entreprise est de déposer le permis de construire fin 2026.

Un jeune agriculteur s'installe et a pour objectif une conversion en agriculture biologique. Le projet solaire financerait l'achat du matériel spécifique nécessaire aux cultures en bio.

Une réunion publique aura lieu avec les communes limitrophes, et le chargé de projet envisage de venir sur le marché du jeudi pour en discuter avec les habitants.

Une lettre d'information sera créée et diffusée par les porteurs de projet.

d. Evènements depuis le dernier conseil municipal

- Point d'avancement Projet Cantine

Le choix des entreprises est finalisé, la première réunion avec toutes les entreprises retenues a eu lieu le 31 juillet.

Le démarrage des travaux est prévu le 29 septembre.

Les réunions de chantier auront lieu tous les mercredis, la première a eu lieu le 10 septembre.

- Point d'avancement Projet Maternelle

Les marchés ont été lancés, une visite sur site est obligatoire. La date de dépôt des offres est fixée au 1^{er} octobre, il y a 7 lots.

Les visites auront lieu le 17 septembre en présence de l'architecte.

Une fois les offres reçues et analysées, un point financier sera fait pour évaluer l'impact budgétaire de ce projet.

- Point Ressources Humaines

Deux saisonniers ont été présents durant l'été, et tout s'est bien passé.

Angélique CHAVES a officiellement été radiée des effectifs de la commune suite à sa demande de mutation, et Sabrina PERRIAT est stagiaire depuis le 1^{er} septembre.

- Point rentrée scolaire

98 élèves sont présents à l'école, répartis en 5 classes :

- PS/MS : 11 PS + 10 MS, Marion TRAINOIR (et Marie-Laure DUPLAIX, ATSEM)
- GS/CP : 12 GS + 5 CP, Rémi SOULAT et Marine SIDOT
- CP/CE1 : 8 CP + 8 CE1, Ludivine NERRANT et Marine SIDOT
- CE2/CM1 : 12 CE2 + 11 CM1 : Elodie ANDRE
- CM1/CM2 : 5 CM1+ 16 CM2 : Julie MILLOUX

Une réunion de rentrée commune école – mairie (pour la cantine et la garderie) a eu lieu le 1^{er} septembre, avec une vingtaine de parents présents.

e. Délibérations - 2

2. Attribution de bons cadeaux

Référence : 2025_0027

Objet : Attribution de bons cadeaux

Il avait été décidé en Conseil Municipal d'attribuer chaque année lors de la fête du village deux bons d'achat d'une valeur de 25€ chacun, aux Comptoirs de Brécy, pour les gagnants du concours de pétanque.

Il avait été également décidé d'attribuer deux bons d'achat d'une valeur de 25€ chacun, aux Comptoirs de Brécy, pour la tombola organisée lors des « Rurales Folies ». A ce titre, un article dans l'information agricole du Cher remercie les communes participantes, dont Brécy.

Mais il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir valider ces mandats en trésorerie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'attribuer ces bons cadeaux.

3. Implantation d'un pylône de téléphonie mobile

Référence : 2025_0028

Objet : Implantation d'un pylône de téléphonie mobile

La commune a été approchée par une entreprise mandatée par Bouygues Telecom et SFR pour améliorer la couverture mobile, actuellement inexistante chez cet opérateur sur une grande partie de la commune.

Une parcelle avait été étudiée, répondant aux différentes contraintes techniques, mais elle avait un impact visuel trop important.

Une autre parcelle, répondant également aux contraintes techniques, a été étudiée. Les études ne sont avérées positives. Il faudra élaguer une partie de la haie pour permettre un accès direct au site avec création d'un busage pour les futures maintenances.

Si le projet est validé, une convention sera signée pour la location de l'emplacement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'installation d'un pylône téléphonique sur la parcelle D47.

Une information sera faite aux habitants avec le Flash Info, et le Maire ira rencontrer les plus proches voisins de la parcelle pour les informer.

4. Coupes ONF

Référence : 2025_0029

Objet : Proposition de coupes sur l'exercice 2026

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr Lucien BURKHART de l'Office National des forêts, concernant les coupes à asseoir en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

Etat d'Assiette

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation			
					Vente sur pied	Appel d'offres	Gré à gré	Délivrance pour l'affouage
Guilly, parcelle 21	REG	50m3/ha	1.7	OUI				X
Bourg, Parcelle 22	REG	50m3/ha	3.48	OUI				X
Villeneuve, Parcelles 13, 14, 15, 16, 17	AMEL	6m3/ha	6.77	OUI				X

AMEL : Amélioration ; REG : Régénération

5. Construction d'une cantine – Entreprises retenues

Référence : 2025_0030

Objet : Construction d'une cantine – entreprises retenues

Le tableau définitif des offres des entreprises est présenté.

Vu la synthèse des offres présentée par Mr Donatien SENLY, architecte de Carré d'Arche, maître d'œuvre de l'opération de construction de la cantine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de retenir les entreprises citées ci-après
- d'autoriser le maire à signer les marchés publics 23-40 « Construction d'une cantine scolaire

Lot	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT
-----	-------------	----------------------	------------

1	Démolition – Gros Œuvre – VRD	DIAS JOAO et FILS	182 000€
2	Charpente Bois	ELVIN	33 900€
3	Couverture étanchéité	SBCC	64 081.12€
4	Menuiseries extérieures - Serrurerie	ALVES	52 930€
5	Ravalement	ENDUIT PRO	18 203.88€
6	Plâtrerie Isolation	DA COSTA	49 000€
7	Plafonds Dalles	LECOMTE	7 604.48€
8	Menuiseries Intérieures	ELVIN	21 900€
9	Carrelage Faïence	CAZIN	34 874.43€
10	Peinture	PCB	12 000€
11	Chauffage Ventilation Plomberie	M METIVIER	128 000€
12	Electricité	SDEE	38 992.45€
13	Equipements de cuisine	AXIMA	32 440€

-valide le montant prévisionnel des travaux de 675 926.36€

Néanmoins, il a été demandé à l'entreprise en charge du chauffage ventilation plomberie de chiffrer un système de climatisation, nous attendons le retour pour valider définitivement les chiffres.

6. Validation du Plan de Financement du SDE

Référence : 2025_0031

Objet : Validation du Plan de financement du SDE

Pour les travaux de construction de la cantine, l'armoire électrique a été déplacée. Elle contenait également les fils de l'éclairage public. Le SDE / CITEOS est intervenu pour refaire les branchements. Il faut maintenant régulariser la situation, en validant le plan de financement proposé.

Le plan de financement est présenté.

Le coût total est de 3 495.79€ HT, dont 1 747.90€ HT à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement du SDE et y affecte la somme de 1 747.90€ HT.

7. Avis sur le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale)

Référence : 2025_0033

Objet : Avis sur le SCoT

Le Maire indique que les communes et EPICI peuvent donner leur avis sur le nouveau projet de SCoT Avord-Bourges-Vierzon.

Un support de présentation est montré.

Des conseillers municipaux indiquent que dans le SCoT, il n'y a que peu de place pour le développement de la zone rurale, que ce soient les habitations ou les zones d'activité. Il n'est plus possible de construire de maisons.

Et sur la zone d'activités, alors qu'il y a des demandes, elle ne peut plus être étendue.

La notion de « sobriété foncière » empêche le développement des villages comme Brécy.

Il est proposé un avis défavorable. Il sera proposé l'avis, soumis pour approbation au Conseil. Voici l'avis donné :

Considérant que le PETR Centre-Cher a soumis le projet de SCoT arrêté le 18 juin 2025 ;
Considérant que la commune rurale a investi dans la modernisation de ses infrastructures et équipements publics ;
Considérant que l'armature économique du SCoT ne garantit pas la possibilité d'extension de sa Zone d'Activités ;
Considérant que les objectifs de sobriété foncière limitent les projets d'extension d'habitat sans prévoir de souplesses rurales ;

Le Conseil Municipal émet **un avis défavorable** et demande l'intégration de dispositions spécifiques au développement rural dans le DOO.

f. Questions diverses

- Assemblée Générale du Foyer Rural

L'Assemblée Générale du Foyer Rural a eu lieu le samedi 30 août. La salle était pleine, ce qui était une bonne chose, car les années précédentes, il y avait peu de monde.

L'association est déficitaire cette année.

Le Maire demandera le compte-rendu avec le bilan financier.

- Proposition de convention Via Ligéria

Brécy, sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, l'est donc également sur la « Via Ligéria », qui est la route reliant Nantes à Rome (de Saint Pierre de Nantes à Saint Pierre de Rome). De plus en plus de pèlerins empruntent ce chemin.

L'association « les haltes pèlerines Via Ligéria » propose aux communes traversées une convention de partenariat qui supposerait pour la commune l'engagement suivant : communication sur le site Internet, accueil des pèlerins (ces actions sont déjà réalisées dans les faits), créer un tampon, une borne kilométrique et adhérer pour 50 euros annuels à l'association.

- Rendez-vous Berry Plaquettes et ONF

Un agriculteur avait sollicité le maire pour obtenir le droit d'élaguer les bordures des bois communaux situés dans la section de Francheville, limitrophes à ses parcelles agricoles (situées sur la commune d'Etrechy). Une réunion a eu lieu entre Berry Plaquettes, en charge de cet élagage, l'ONF, la mairie pour éclaircir la demande et la formaliser dans les règles.

- Vente du terrain Ecole de Francheville

L'acheteur a validé le prix décidé en conseil municipal, un bornage est prévu avant la fin du mois de septembre.

- Fissure dans le hall de la mairie

Après presque deux et demi, le dossier « fissure dans le hall » est en phase de finalisation. La garantie décennale s'applique, les assurances ont validé la prise en charge des travaux avec un maître d'œuvre qui est venu rencontrer le Maire début septembre. Les travaux seront intégralement payés par les assurances.

La durée de chantier sera de 6 semaines environ.

- Tarifs locations des salles

A deux reprises durant l'été, le Foyer Rural n'a pas été rendu propre. Cela n'était quasiment jamais arrivé.

Il est proposé au conseil de modifier le texte de la convention afin que le chèque de caution puisse servir également « en cas de ménage non fait ». Le conseil en est d'accord.

Il est également proposé de fixer le tarif d'un forfait de ménage. Après échanges, le tarif de 150 euros est retenu.

Une prochaine délibération sera prise en ce sens.

- Mise en place d'un forfait administratif

De façon récurrente, certains parents doivent être relancés pour payer la cantine et la garderie (alors qu'il s'agit de régie d'avances, donc en principe, les tickets sont payables à l'avance). Il y a toujours un ou deux mails, puis un appel du secrétariat, parfois du Maire lui-même, avant envoi d'un courrier postal. Par la suite, si ce n'est toujours pas réglé, il faut émettre un titre, géré par la trésorerie.

Ceci est chronophage, prend du temps, et il est proposé de mettre en place un forfait administratif d'une dizaine d'euros en cas de récidive. Il faudra réfléchir sur le montant et les modalités pour la rentrée 2026-2027.

- Date des vœux et des élections municipales 2026

Les vœux auront lieu le vendredi 9 janvier.

Les élections municipales se dérouleront le 15 mars 2026 (et le 22 mars en cas de second tour).

Un conseiller municipal indique que les vitraux de l'église sont abîmés, et demande l'autorisation de faire réaliser un devis par une personne en charge des restaurations de vitraux, basée à Aubinges.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 7 novembre à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Brécy le 22 septembre 2025

Le Maire,

Christian FERRAND



La Secrétaire de séance,

Elodie BRAS

